



Ecole de Musique reconnue par la FEM
(Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

TARIFS DES AOÛT 2024

Prix par semestre (en CHF)

Cours individuels

Elèves subventionnés de moins de 20 ans et apprentis, étudiants jusqu'à 25 ans

	Tarifs de base
Cours de 30 minutes	550.--
Cours de 40 minutes	650.--
Cours de 50 minutes	750.--
Cours de 60 minutes	850.--
Cours de 75 minutes	1'000.--

Elèves non subventionnés : adultes et élèves hors canton

	Tarifs de base
Cours de 30 minutes	1'230.--
Cours de 40 minutes	1'450.--
Cours de 50 minutes	1'670.--
Cours de 60 minutes	1'890.--
Cours de 75 minutes	2'230.--
Pack 3 heures	396.--

Cours collectifs

	Tarifs
Initiation musicale	290.--
Ensemble des jeunes	compris dans le cours instrumental

(*) les conditions pour bénéficier d'un soutien du Corps de Musique de Pully sont indiquées ci-après.

Location d'un instrument à vent Fr. 120.-- (10.-- par mois) jusqu'à l'intégration de l'élève au CMP

Rabais de famille 25% pour le 2^e enfant et les suivants

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Des aides individuelles peuvent être obtenues auprès de la commune.

Le soutien du Corps de musique de Pully et de la Commune de Pully permet d'offrir un tarif préférentiel.

Conditions et prescriptions particulières

Les tarifs de base sont adaptés chaque année en fonction des montants facturés par l'Ecole de Musique Multisite et des exigences de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM)

Un rabais sur les tarifs est appliqué pour les élèves :

- **durant les 3 premières années d'étude**
- dès la 4^e année d'étude si l'élève est intégré à l'Ensemble des jeunes ou au Corps de Musique de Pully (CMP)

Ces tarifs préférentiels sont proposés en fonction du subside communal annuel alloué à l'Ecole de Musique du CMP.

Sont inclus dans l'écolage :

- les montants d'inscriptions aux concours
- une participation forfaitaire aux coûts des camps musicaux

Location d'un instrument à vent : location jusqu'à l'intégration de l'élève au CMP.
Ensuite, l'élève doit en principe posséder son propre instrument.

Matériel de percussion et tambour : mis gratuitement à disposition

Méthodes, baguettes de percussion et de tambour, petit matériel (huile, etc.) : à charge de l'élève

Matériel remis en prêt ou en location (instrument, uniforme, etc.) : réparation des dommages ou remplacement à charge de l'élève

Les élèves, les parents ou représentants légaux, ainsi que les professeurs, sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle du Corps de Musique de Pully. Ils participent, à titre consultatif, aux votations intéressant la gestion de l'Ecole de Musique.